

Zeitschrift:	Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber:	Empirische Kulturwissenschaft Schweiz
Band:	102 (2006)
Heft:	1
Artikel:	Élites maléfiques et "complot pédophile" : paniques morales autour des enfants
Autor:	Campion-Vincent, Véronique
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-118204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Élites maléfiques et «complot pédophile»¹: paniques morales autour des enfants

Véronique Campion-Vincent

Abstract

Description du développement puis de l'affaiblissement de la croyance collective au complot pédophile. Selon cette croyance un réseau puissant et permanent de solidarité unit les pédophiles – personnages riches, puissants et influents – ce qui explique leur impunité. Ce type de croyance est décrit par la sociologie anglophone comme une panique morale. Présentation d'épisodes européens récents liés à des *affaires* criminelles, particulièrement dans les aires francophones de Belgique et de France: *Dutrux, Toulouse, Outreau, Angers* dans lesquels la croyance a joué un rôle important. Si la conspiration des notables contre le peuple est un mythe récurrent, la reconnaissance des crimes hier niés –inceste, abus des enfants, violence domestique – a changé la donne et l'inimaginable ne l'est plus. Ces croyances collectives accusatrices sont des mythologies contemporaines; elles apparaissent comme des tentatives de prise en charge de la présence persistante du mal dans nos sociétés.

Cet article a pour objectif de décrire le développement puis l'affaiblissement – en tout cas dans les médias et parmi les autorités – d'une croyance collective affirmant l'existence d'un complot pédophile. Selon cette croyance un réseau puissant et permanent de solidarité unit les pédophiles – décrits comme des personnages riches, puissants et influents, appartenant aux élites – ce qui explique que les nombreux crimes qu'ils commettent ne soient pas détectés ou demeurent impunis. Le thème de base des divers personnages défendant la théorie du complot pédophile est le soupçon des «élites», accusées d'un complot contre le «peuple». Ce type de croyance est décrit par la sociologie anglophone comme une panique morale.

Cette notion de panique morale (Cohen 1972) a longtemps été ignorée en France et commence juste à être employée². Dans l'univers des médias, Daniel Schneidermann – journaliste et critique des médias qui dirige l'émission télévisée hebdomadaire d'analyse «Arrêt sur images» – a récemment suggéré l'expression voisine *Le cauchemar médiatique* (Schneidermann 2003)³. Quelle que soit l'appellation retenue, elle renvoie à la prise de conscience du rôle des anxiétés collectives dans les processus de délimitation des problèmes sociaux. Les problèmes sociaux ont leur dynamique propre: ils sont des constructions tout autant que le résultat de conditions objectives. Lorsqu'ils sont situés dans une perspective historique, de nombreux faits sociaux «évidents» apparaissent comme contingents et temporaires (Jenkins 1998:1).

Les anxiétés autour des enfants ont conduit aux États-Unis à la panique sataniste aujourd'hui presque oubliée, qui ne survit que dans des sous-groupes sans accès à la sphère publique. On rappellera tout d'abord les épisodes américains successifs des enfants disparus et de la peur du satanisme. Les comparaisons internationales posant le problème des attitudes implicites, les différences entre la France et les États-Unis concernant les attitudes envers le surnaturel seront évoquées rapidement.

On s'interrogera également sur les attitudes de panique morale régnant en France dans les milieux de la lutte anti-sectes face aux conduites déviantes de jeunes, et en particulier face aux mouvements minoritaires «satanistes» et «goths». Bien qu'encouragées par les pouvoirs publics, leurs interprétations alarmistes ne semblent ni justifiées ni pertinentes. Il est frappant qu'elles touchent peu le grand public; cette panique morale là ne décolle pas.

Revenant à la croyance au complot pédophile, je me centrerai sur la description d'épisodes européens récents liés à des *affaires* criminelles, particulièrement dans les aires francophones de Belgique et de France qui ont été fortement influencées par le cas criminel majeur de *l'affaire Dutroux* (qui dura huit ans de son arrestation en 1996 à son procès en 2004). Dans ces aires, le discours s'est centré sur une dénonciation du complot pédophile et du rôle supposé des puissants. J'expliquerai comment la théorie du complot pédophile s'est construite à partir de *l'affaire Dutroux*.

C'est hors du champ de la «pédophilie»⁴ que les soupçons contre les élites perverties ont créé la série la plus significative: *l'affaire de Toulouse* (également appelée affaire Baudis ou affaire Alègre) qui a secoué la France au printemps et à l'été 2003, créant le même fossé entre croyants et incroyants qui avait marqué *l'affaire Dutroux*.

Cette croyance au complot pédophile est à la base de *l'affaire d'Outreau* avec des résultats désastreux.

Tout comme les résultats de *l'affaire d'Outreau*, *l'affaire d'Angers* qui comportait 66 accusés et 45 victimes, a semblé contredire la notion d'un complot pédophile impliquant des puissants.

La conspiration des «notables» contre «le peuple» est un thème ancien et classique des rumeurs, cependant de nouveaux facteurs – liés en particulier à la reconnaissance sociale des faits niés hier de la pédophilie et de l'inceste – ont transformé de nos jours ce mythe récurrent.

Enfin on rappellera que, dans une perspective anthropologique, des émotions collectives souvent éphémères mais s'exprimant de façon rituelle s'expliquent comme réactions à la présence persistante du mal.

La croyance collective au complot pédophile apparaît comme une mythologie contemporaine, un «moyen récit» (Dayan 2002) intégrant des séquences d'événements ponctuels dans un ensemble qui fait sens.

Les épisodes américains

Depuis le XIX^e siècle, les mouvements d'indignation et de réaction face à l'exploitation des enfants ont une dimension internationale, et les États-Unis y jouent le rôle dominant de pourvoyeur d'idées. Sans remonter jusqu'à l'époque victorienne, on rappellera que les législations britannique et française des années d'après-guerre⁵ contre les bandes dessinées d'origine américaine accusées de per-

vertir la jeunesse avaient leur origine dans une panique américaine contre les effets délétères des *crime and horror comics* (Jenkins 1998: 230).

Dans les années 1980, éclos dans le sillage de dramatiques disparitions et meurtres d'enfants, le mouvement des *enfants disparus* secouera l'Amérique et conduira, alors qu'on est en pleine idéologie conservatrice de réduction de l'intervention publique, à la création du *National Center for Missing and Exploited Children* (NCMEC), centre mi-privé mi-public dont le titre définit le programme: s'occuper des enfants disparus et exploités. Créé dans l'atmosphère exaltée des débuts du mouvement qui grossissait les chiffres des disparus au-delà du raisonnable, lorsque les activistes «déclaraient aux commissions du Sénat et de la Chambre que «deux millions d'enfants» disparaissaient chaque année et que «cinq mille» étaient enlevés et assassinés» (Fass 1997: 243), le NCMEC diffuse aujourd'hui des chiffres plus exacts (et très inférieurs) dans sa branche statistique. Cependant «le centre a complètement accepté et défend le paradigme régnant selon lequel les abuseurs d'enfants constituent un danger très répandu pour les enfants et sont la cause de la plupart des enlèvements par inconnus» (Fass 1997: 242). Dès 1985 les chiffres astronomiques et la rhétorique centrée sur la figure du pervers extérieur furent vivement critiqués, mais en 2000 le centre y restait fidèle dans les documents destinés au grand public, déclarant par exemple dans un appel à contributions, édité à l'automne 2000 «2100 enfants sont signalés comme enlevés, en fugue, perdus, blessés ou disparus chaque jour aux États-Unis», ce qui correspond à un total invraisemblable de 766 500 cas par an⁶. L'étude du Ministère de la Justice américain publiée en 1990, «première étude statistique compréhensive du problème des enfants disparus dans l'histoire américaine» concluait qu'«en 1988 (année de l'étude) 3200 à 4600 cas pouvaient être définis comme des enlèvements par étranger mais qu'il n'y avait que 200 à 300 cas qui correspondaient au stéréotype de l'enlèvement grave» (Fass 1999: 203–4). Cette étude avait cependant montré que l'enlèvement par un parent après divorce était fréquente, conduisant à de nombreuses séparations permanentes lorsqu'un parent était non-américain. Des commandos de «Rambos» très populaires auprès des médias se sont d'ailleurs spécialisés dans le ré-enlèvement de tels enfants à l'étranger (Fass 1999:207).

Née dans le sillage du mouvement des *enfants disparus*, la peur du satanisme eut dans les années 1990 la dimension d'un mouvement de masse. Plusieurs courants hétérogènes s'étaient mêlés dans la construction du satanisme comme problème social contemporain. L'ouvrage collectif – essentiel sur ce thème – *The Satanism Scare* (Richardson, Best et Bromley Eds. 1991) en distingue cinq: (1) les fondamentalistes chrétiens (2) le mouvement anti-secte (3) le développement récent des églises satanistes dans l'Ouest américain (4) les protecteurs des enfants déclarés victimes d'«abus rituels» (5) les psychothérapeutes et psychiatres ayant adopté la théorie de l'oubli des souvenirs traumatiques et de leur reconstruction par l'hypnose comme remède au mal-être des survivantes maltraitées par des parents satanistes et abuseurs – dont on affirmait fréquemment qu'elles avaient développé des personnalités multiples que le thérapeute savait évoquer.

La peur du satanisme inspira des best-sellers, des films et fit les beaux jours de la télé-poubelle *Trash TV* où les confessions extravagantes et dramatiques des «victimes» obtenaient des records d'audience⁷. Celles-ci affirmaient avoir été soumises dès leur petite enfance à des sévices sexuels de caractère satanique et avoir servi de reproductrices (*breeders*) dont les bébés étaient sacrifiés et mangés lors de repas cannibales collectifs des satanistes. Elle entraîna une vague de plaintes au civil des «enfants» contre des «parents satanistes» condamnés à des dommages importants pour des méfaits dont les seules preuves étaient les souvenirs retrouvés sous hypnose. Les parents stupéfaits et meurtris commencèrent à s'organiser et l'organisation pionnière *False Memory Syndrome Foundation* (FMSF) fut fondée en 1992. Plusieurs procès – au pénal cette fois – furent également conduits contre des responsables de crèches et d'écoles accusés des mauvais traitements les plus extrêmes – et les plus invraisemblables – par des enfants victimes d'interrogatoires ultra-suggestifs et des parents persuadés d'avoir affaire à des monstres. Ils furent cassés en appel mais après avoir mis en prison de nombreuses victimes innocentes: les enseignants accusés.

Dans le champ des sciences sociales, la riposte commença avec l'ouvrage collectif *The Satanism Scare* et se prolongea avec des ouvrages de sociologues comme Jeffrey Victor (1993). Mais ce sont les attaques menées par d'autres psychologues et psychiatres qui eurent un effet décisif (Loftus et Ketcham 1994). Les psychiatres et psychothérapeutes hypnotiseurs se retrouvèrent à leur tour sur le banc des accusés et furent condamnés à verser d'importants dommages à leurs patientes ou aux parents vilipendés.

Le mouvement est aujourd'hui complètement méprisé, sans accès possible aux médias grand public. Les spectacles télévisés le concernant en 2006 sont des documentaires qui évaluent sévèrement sa fausseté et non plus de titillantes confessions. Il n'a pas disparu pour autant et survit dans des milieux évangéliques, des cercles de thérapeutes ou au Royaume-Uni parmi des travailleurs sociaux⁸. Dans ce pays la panique entraîna le placement de plusieurs enfants issus de milieux défavorisés et le scandale entraîné par la révélation de l'inconsistance des accusations n'empêcha pas le renfort de la féministe de gauche Beatrix Campbell qui affirmait que, face à un *establishment* oppresseur, les travailleurs sociaux étaient les seuls défenseurs de la parole de l'enfant maltraité⁹.

Auteur de trois ouvrages d'analyse du *Satanism Scare* américain des années 1990, le folkloriste Bill Ellis (2000, 2001, 2003) a élaboré à son sujet la notion de mythologie contemporaine dont la validité s'étend bien au-delà de ce cas. Pour Ellis, ces mythologies s'élaborent à partir des savoirs des petits groupes, de leurs folklores qui circulent hors des institutions sociales. Ces folklores définissent fréquemment des *urgences* – des problèmes sociaux nécessitant une action collective. Des ensembles de légendes, rumeurs et croyances forment des traditions qui peuvent devenir des *mythologies contemporaines*, «des définitions informelles du réel acceptées comme certaines par les membres de sous-cultures qui les utilisent pour relier et donner du sens à des occurrences énigmatiques et angoissantes. Elles pos-

tulent souvent une pénétration incessante de notre univers par des forces sur-naturelles». Ces mythologies débouchent souvent sur des persécutions de masse car elles construisent des démonologies en agrémentant des mécanismes de stigmatisation des déviants avec des ensembles de croyances tirés des institutions (Ellis 2000: 4–7).

Les attitudes envers le surnaturel en France et aux États-Unis sont très différentes ou en tout cas, soyons prudents, sont exprimées très différemment. Un exemple peut être cité: les résultats de sondages «valeurs» indiquent environ 17% de Français déclarant croire à l'existence du diable. Les chiffres semblent assez stables: 17% en 1968 et 1981 (Stoetzel 1983), 18% en 2002¹⁰. Remarquons cependant que, dans un article sur les croyances au paranormal, Renard cite des chiffres plus élevés (24 %) pour les étudiants de Montpellier (Renard 1998). On est très loin cependant des 65–70 % d'Américains qui affirment croire à l'existence de l'enfer et du diable¹¹.

Une panique morale qui ne prend pas: attitudes envers le «satanisme» et «les goths» en France

Les références au satanisme sont dans l'ensemble ignorées et ridiculisées en Belgique et en France, bien que plusieurs indices indiquent que des pratiques «satanistes» se répandent dans la culture des adolescents. Ainsi les cas de profanation de tombes sont-ils devenus récurrents – quoique pas encore courants. Cependant les autorités et commentateurs dominants associent de telles pratiques à l'ennui chez les adolescents ou encore à l'expansion des sous-cultures goth ou heavy (ou black) metal plutôt qu'à un inquiétant complot visant au contrôle de l'ensemble de la société.

Des sous-groupes tels que l'organisation anti-secte UNADFI (Jacky Cordonnier) ou encore le mouvement critique des catholiques GOLIAS (Paul Ariès) mènent une lutte énergique contre les «sectes» qu'ils désignent comme fondamentalement mauvaises, servant de couverture à la pédophilie comme au fascisme¹². Bien qu'elle soulève peu d'émotion publique, la politique de contrôle des «sectes» est soutenue par les autorités en France. Une Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) a été créée en 2002; elle remplaçait un organisme créé en 1998 avec le titre plus agressif de Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS). Ces organismes subventionnent les études de Cordonnier et d'Ariès qui ont respectivement publié *Dérives religieuses* en 2003 (Chronique sociale) et *Satanisme et vampirisme, le livre noir* en 2004 (Golias). En parallèle avec cette politique officielle d'inspiration laïque et athée, vis-à-vis de laquelle l'attitude de l'Église catholique est des plus réservée, on note un renouveau des traditions de l'exorcisme au sein du catholicisme. Succédant à l'attitude empathique d'un Père Jean Vernet qui s'attachait à déchiffrer le sens des adhésions, la tendance est aujourd'hui aux ouvrages plus alarmants du Père Benoît Domergue *Cul-*

ture barock & Gothic flamboyant (2000), *Culture Jeune et ésotérisme* (2005). On est ici dans la dénonciation dramatisante des dangers des mouvements goth et heavy metal pour les âmes de leurs adeptes qui tomberaient sous la coupe du Malin.

Certes, les dérives existent et n'ont rien d'imaginaire, qu'il s'agisse – en 1996 – des profanations de cimetière à Toulon ou du meurtre atroce du curé de Kingersheim (Haut-Rhin) par David Oberdorf¹³. Par ailleurs les liens de certains groupes heavy metal avec les groupes néo-nazis et skinhead sont avérés.

Il peut être significatif de noter, comme le fait le Père Domergue: «Les groupes de musique «heavy metal» utilisent non seulement les décibels, mais aussi les images virtuelles ou le laser pour aboutir à une mise en condition psychologique du public très «performante». En janvier dernier, le chanteur américain Marilyn Manson a réuni près de 10 000 personnes au Zénith. Il prône un antichristianisme avéré, singeant le Pape, affichant un Christ dépecé sur son album et un poster d'un enfant Jésus sans peau sur scène¹⁴.»

Ces courants dramatisants, très proches de la rhétorique des *anti-cult movements* américains des années 1970, passent toutefois à côté de la dynamique réelle de ces sous-cultures. Les auditeurs de concerts sulfureux ou les participants au style goth sont mieux décrits comme des jeunes en crise identitaire qui se posent en adoptant des attitudes générales d'opposition que comme des victimes du Malin. Ce sont des *fashion victims* aux identités temporaires et la participation aux concerts et raves, la prise récréative en commun de drogues comptent plus que des gestes «satanistes» qui ne font que servir de parure à l'expérience d'être-ensemble recherchée. L'adoption d'emblèmes sataniques ou nazis semble être le plus souvent un signe de provocation plutôt que la manifestation d'une conviction religieuse ou idéologique.

Dès 1998, commentant la peur du satanisme ayant sévi en Grande-Bretagne, l'anthropologue Jean La Fontaine avait bien saisi combien ces oripeaux «satanistes» traitaient peu du surnaturel: «La présence de l'occultisme et du satanisme dans la culture populaire (surtout le rock) était également un facteur de croyance à l'existence de «vrais» satanistes. Le satanisme est parfois confondu avec les diverses entreprises commerciales, dont les responsables ne sont en général pas des occultistes, qui exploitent un intérêt général pour l'occulte comme rébellion contre la société (chrétienne). Livres, magazines et vidéos aux thèmes sataniques sont distribués dans le monde entier par des sociétés. [...] Certains groupes de rock utilisent des images tirées du satanisme et affichent des symboles tels que le pentagramme et le chiffre 666 (probablement sans bien connaître leur origine ou leur signification) les associant à d'autres à la mode parmi les fans du heavy metal. La connaissance de tels fragments est largement disséminée par la musique. [...] Il n'y a aucune preuve que la plupart des jeunes qui emploient ces symboles y voient davantage que des emblèmes des groupes musicaux qu'ils admirent ou des symboles de rébellion contre un ordre établi qui de plus en plus n'a pas de place pour eux» (La Fontaine 1998: 48–9).

Des études existent sur les goths¹⁵, qui peuvent d'ailleurs se situer dans une tradition culturelle. La fascination pour le malsain et le morbide, l'atroce et le mons-

trueux a tout un prestigieux passé littéraire et artistique: de nos jours la musique rock est en tête alors qu'hier c'était la peinture, cependant aujourd'hui dans le domaine de l'écrit Stephen King ou Anne Rice et à la télévision la série *Buffy contre les Vampires* ne sont-ils pas dans la pure lignée des romans noirs de l'ère romantique anglaise (du *Moine* de Lewis au *Frankenstein* de Mary Shelley)? En février 2006, à l'occasion de l'exposition londonienne de la Tate Britain «Gothic Nightmares: Fuseli, Blake and the Romantic Imagination»¹⁶, le sulfureux rocker Marilyn Manson est d'ailleurs interviewé avec révérence¹⁷.

En France toutefois, les analyses des alarmistes tiennent le haut du pavé et les travaux empathiques d'un Michel Maffesoli ou des chercheurs de sa mouvance (Mombelet et Walzer 2005) sont déformés dans les médias grand public. Les milieux goths protestent contre cette diabolisation mais leurs voix demeurent minoritaires: le magazine *Technikart* ou des sites Internet¹⁸.

La croyance collective au complot pédophile et les *affaires criminelles*

L'affaire Dutroux

En août 1996 on découvrit que le pervers Marc Dutroux avait enlevé puis séquestré six jeunes filles, et avait tué quatre d'entre elles.

Déjà condamné en 1989 à treize ans de prison pour plusieurs viols perpétrés en 1985 avec la complicité de sa compagne (les cinq victimes étaient âgées de 12, 15, 17, 19 et 20 ans), Marc Dutroux bénéficia d'une libération anticipée en 1992 (ayant purgé sept ans de sa peine). Les 24 juin et 22 août 1995, il enleva, avec des complices, Julie et Melissa, âgées de 9 ans (juin) et Ann et Eefje, âgées de 17 et 19 ans (août). Leurs corps furent trouvés lorsque, en août 1996, Sabine (12 ans, enlevée le 28 mai) et Laetitia (14 ans, enlevée le 9 août) furent libérées de la cave où elles avaient été séquestrées. Julie et Melissa étaient mortes dans cette même cave.

Dutroux était soupçonné par la police, mais deux perquisitions domiciliaires, en août et décembre 1995, furent infructueuses et il laissa périr Julie et Melissa d'inanition plutôt que de révéler leur présence pendant son emprisonnement pour vol de décembre 1995 à mars 1996. Ann et Eefje semblent avoir été assassinées peu après leur enlèvement.

L'affaire Dutroux entraîna en Belgique un mouvement social important d'indignation populaire contre l'indifférence et l'incompétence de la police et de la justice dont l'analyse dépasserait notre propos. Elle fut exceptionnellement longue: huit ans, d'août 1996, découverte des crimes, à juin 2004, fin du procès. De fait le procès de Dutroux commença – mais par des séances techniques fermées décidant quelles procédures adopter dans ce cas exceptionnel – dès août 2002. Le vrai procès se déroula d'avril à juin 2004. Dutroux fut condamné à la prison perpétuelle, son ex-épouse Michelle Martin à 30 ans, son complice Michel Lelièvre à 25 ans. Michel Nihoul fut acquitté. Cet acquittement infirmait l'hypothèse du réseau, quoique le

verdict du jury soit révélateur de la division de l'opinion publique entre les deux ensembles de croyances¹⁹.

De multiples éléments révèlèrent l'incapacité des autorités: pendant leurs deux perquisitions les gendarmes visitèrent la cave de Dutroux mais ne surent découvrir la cachette dissimulée dans laquelle Julie et Melissa étaient emprisonnées; plusieurs informateurs avaient averti les autorités des projets d'enlèvements de Dutroux dont il se vantait ouvertement; les parents des victimes furent traités en ennemis par la juge en charge de l'enquête sur leur disparition; l'action (ou plutôt l'inaction) des autorités fut avant tout orientée par les luttes intestines les opposant. Tout cela, auquel on pourrait ajouter de nombreux autres exemples de négligence et d'incompétence, créa un choc très important en Belgique. Une manifestation d'importance exceptionnelle (300 000 personnes) «La marche blanche» – à laquelle les autorités n'étaient pas conviées – marqua à l'automne 1996 la naissance du mouvement de protestation sociale «Les comités blancs». Une commission parlementaire dont les audiences étaient retransmises en direct à la télévision retint l'attention du pays pendant plusieurs mois tandis qu'elle détaillait l'incroyable inefficacité et incapacité des autorités dans plusieurs cas de disparitions d'enfants, qui n'étaient pas tous liés aux méfaits de Dutroux. Tandis que ce mouvement social²⁰, qui a fait l'objet de plusieurs études (Grévisse 1999, Kuty 1997, Walgrave 2000), dépasse notre propos, il est important en tant qu'arrière-plan situant le climat émotionnel dans lequel se sont construites les deux hypothèses du tueur pervers isolé et du complot pédophile qui ont partagé le pays en croyants et incroyants pendant plusieurs années dans leur interprétation de l'*affaire Dutroux*.

- Plusieurs facteurs expliquent le succès de l'hypothèse du complot pédophile:
1. Dutroux lui-même a constamment affirmé qu'il n'était que le fournisseur d'un puissant réseau²¹.
 2. Des «témoins» auto-proclamés – parmi lesquels des femmes qui avaient nettement été victimes d'abus répétés perpétrés par leurs proches pendant leur enfance – parlèrent à la police sous couvert d'anonymat (témoins X1, X2 etc.) et se fantasmerent en co-victimes de Dutroux ou de ses puissants maîtres. Décrire ces fantasmes serait trop long et évoquerait fortement les accusations ayant fleuri lors de la panique sataniste américaine. L'imagination était au pouvoir, produisant des fantasmes débridés: je mentionnerai simplement que le témoin X1²² «décrivait» des parties de chasse des puissants qui traquaient leurs victimes enfantines dans d'immenses forêts armés d'arcs et de flèches. Les témoins X furent écartés du dossier Dutroux par les pouvoirs judiciaires en 1997 et par la suite exposèrent leurs fantasmes aux médias. Ce que firent également les enquêteurs de police qu'ils avaient convaincus et qui étaient frustrés d'avoir été écartés du dossier.
 3. Juges, politiciens, et parents des victimes étaient également partagés entre l'adhésion et le rejet de l'hypothèse réseau²³.
 4. L'incapacité des autorités – déjà présentée.
 5. Certains types de médias: documentaires télévisés²⁴; sites indignés²⁵ ou livres²⁶ ont longuement exploité l'hypothèse réseau qui était un bon matériau. Selon le

modèle classique des affaires de sorcellerie d'autrefois, les accusations ont grossi et grossi, ainsi le Roi des Belges fut-il plusieurs fois dénoncé comme pédophile et membre du complot²⁷.

Le psychologue social Laurent Licata conduisit des interviews en profondeur afin d'analyser les représentations sociales de l'affaire Dutroux privilégiant la théorie du complot pédophile. «Les résultats montrèrent une explication structurée se reposant sur une opposition entre deux catégories (1) les citoyens purs et innocents, les victimes, et les parents des victimes contre (2) les politiciens de haut rang, magistrats et hommes d'affaires impurs, accusés d'implication dans le réseau pédophile mais protégés et non poursuivis.» (Licata & Klein 2000, résumé). L'analyse se situait dans le cadre des idées exprimées dans l'article de Serge Moscovici de 1987 «The Conspiracy Mentality» sur les fonctions psychosociales des théories du complot.

Depuis *l'affaire Dutroux* les sujets liés à la pédophilie sont devenus récurrents dans les médias en France. Schneidermann remarque justement que la principale conséquence de *l'affaire Dutroux* a été de rendre plausible l'inimaginable. «Dans un domaine comme celui des sévices à enfants, la soif d'inimaginable semble inextinguible. Et le culte du complot dans lequel tremperaient «les institutions», l'interminable recherche des complicités forcément «haut placées», semblent y trouver un terreau fertile, et jamais épuisé» (Schneidermann 2003: 71).

L'affaire de Toulouse

La série la plus significative créée par le soupçon généralisé contre les élites perverses a été *l'affaire de Toulouse* (également appelée Baudis ou Alègre) qui secoua la France durant le printemps et l'été 2003, créant un fossé entre croyants et incroyants analogue à celui qui avait marqué *l'affaire Dutroux*. L'affaire démarra avec la mise sur pied d'une équipe de gendarmerie, la cellule «Homicide 31²⁸» qui fut chargée de ré-enquêter sur des cas non élucidés de morts violentes de jeunes femmes et de travestis car on soupçonnait que ces morts auraient pu correspondre à des crimes perpétrés par le tueur en série Patrice Alègre. Alègre avait été condamné à la prison à vie en février 2002 pour le viol de six jeunes femmes et le meurtre de cinq d'entre elles. Les deux premiers meurtres avaient été commis en 1989 et 1990, les quatre autres viols et meurtres se déroulèrent en 1997. Qu'avait fait Alègre pendant ces sept ans?

«Patricia» et «Fanny», deux ex-prostituées²⁹, commencèrent, en février 2003, à porter des accusations extravagantes et sans preuves qui les présentaient comme les victimes de notables sadiques et meurtriers qui les auraient régulièrement maltraitées lors d'orgies sadomasochistes et auraient ordonné de nombreux assassinats perpétrés par Alègre. Ces allégations se centrèrent bientôt sur un magistrat atypique, Marc Bourragué, et sur l'ancien maire de Toulouse Dominique Baudis qui joue encore un rôle politique important, en particulier comme président du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Les allégations emportèrent la conviction, non seulement de Michel Roussel, le gendarme atypique responsable de la cellule «Homi-

cide 31», mais également de plusieurs juges et membres du parquet qui les traitèrent comme prouvées, ignorant qu'elles avaient été rejetées par les échelons de commandement supérieur de la gendarmerie dont les enquêtes avaient déjà désavoué Roussel en mai³⁰.

Il est impossible dans le cadre de cet article de détailler les épisodes de cette saga judiciaire depuis le 18 mai lorsque, au journal de 20 h du dimanche sur TF1, Baudis se déclara victime de rumeurs infondées, jusqu'au 17 septembre 2003 lorsque, lors d'une confrontation judiciaire, «Fanny» s'excusa auprès de Baudis et reconnut qu'elle avait menti en l'accusant³¹. En voici deux, brièvement évoqués:

Les accusations distillées par le travesti mythomane Djamel – qui déclarait également être le fils secret de Michael Jackson – furent diffusées par les journaux télévisés le 24 mai, mais quatre jours plus tard Djamel était inculpé pour faux témoignage³².

À la mi-juin, le quotidien de référence *Le Monde* publia un article affirmant que la maison où se déroulaient les orgies avait été identifiée, que des fixations meulées d'anneaux métalliques «situés bas, à une cinquantaine de centimètres du sol, à hauteur d'enfant ou d'une personne devant se tenir accroupie ou à quatre pattes» avaient été trouvées et que les gendarmes étaient «convaincus, qu'outre des soirées sadomasochistes, ce qu'ils appellent des «messes rouges», avec sacrifice d'animaux, se tenaient dans la maison»³³. Cette histoire excitante fut démentie par la justice le lendemain et Nicolas Fichot, le jeune journaliste qui était à l'origine de l'article, reconnut plus tard publiquement qu'il s'était inspiré de récits nullement étayés³⁴.

De mai à septembre 2003, *l'affaire de Toulouse* fut d'importance nationale avec une opinion publique divisée et des «révélations» accusatrices invraisemblables soutenues par des médias respectables. Mais l'affaire ne s'arrêta pas en septembre 2003 car des magistrats convaincus réussirent à retarder la décision d'un non-lieu jusqu'en mars 2005. Les deux journalistes qui, en avril 2005, publièrent une étude sur *l'affaire de Toulouse* firent nettement le lien avec «le syndrome Dutroux» affirmant que «les deux affaires ont donné naissance à des fantasmagories identiques» et soulignant que «le soupçon prospère sur les peurs collectives» (Etchegoin et Aron 2005: 414). Dans les deux affaires, l'incapacité des institutions à assurer la protection des citoyens ordinaires était manifeste: «En Belgique, les gendarmes sont passés à quelques centimètres des deux fillettes emmurées vivantes dans une cave par Marc Dutroux, sans les entendre, sans les sauver d'une mort atroce. À Toulouse, des enquêtes sur des meurtres ont été bâclées» (Id: 415).

L'affaire d'Outreau

Le premier procès de *l'affaire d'Outreau* – en mai-juin 2004, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), en même temps que le procès Dutroux – démontra que treize des dix-sept accusés étaient innocents. Ils avaient été accusés au hasard par Myriam Badaoui Delay, l'une des quatre coupables; ceux-ci étaient deux couples qui regardaient de concert des cassettes pornographiques et violaient les enfants du couple Delay. Myriam Badaoui Delay affirma au juge que les deux couples

avaient organisé un réseau de prostitution dont profitaient leurs voisins – désignés comme «notables» alors qu’en fait ils appartenaient aux classes populaires (mais étaient mieux lotis que les Delay qui vivaient de l’aide sociale). Les victimes enfantines, qui avaient été placées en 2000, avaient activement participé à l’élaboration des accusations qui semblaient exonérer leurs parents abuseurs. Les accusateurs furent cru sans réserves par le juge et le procureur, ce qui entraîna plusieurs mois de prison préventive pour les malheureux voisins. Le procès montra que les accusations étaient totalement injustifiées et elles furent abandonnées publiquement par les accusateurs durant le procès. Cependant si le verdict de 2004 exonéra sept accusés, dix furent condamnés, c’est-à-dire six innocents. Les quatre parents coupables ne firent pas appel et, lors du second procès (novembre-décembre 2005, Paris) exonérèrent complètement les six innocents condamnés. Ceux-ci, qui comparaissaient libres, furent acquittés³⁵ après que ce verdict ait – fait exceptionnel – été réclamé par le parquet, la défense ayant renoncé à plaider.

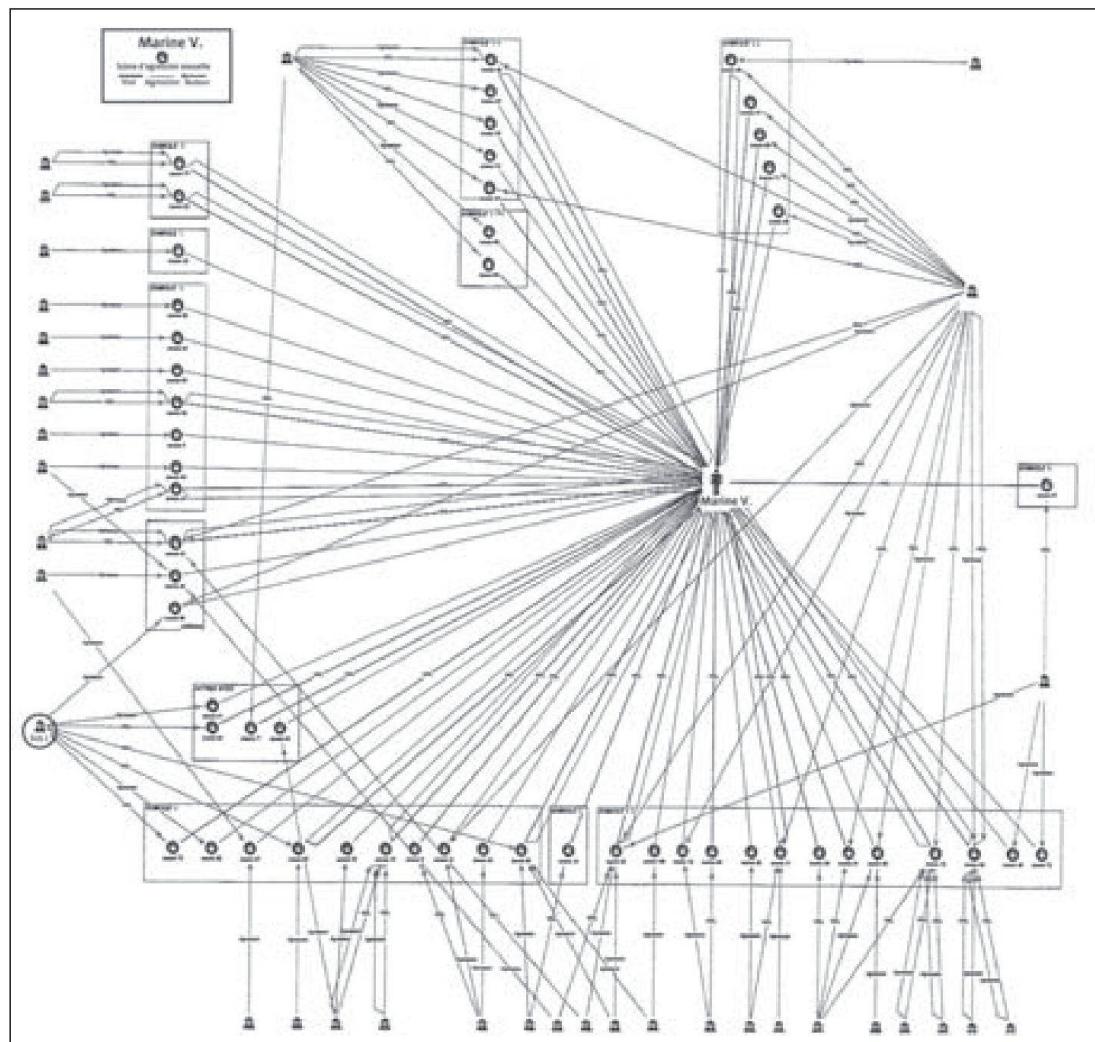
Un des épisodes les plus marquants de cette saga se déroula en janvier 2002. Daniel Legrand, un des accusés innocents, pensa se disculper en inventant «le plus gros truc»³⁶, une histoire «hénaurme», relayée et soutenue par les enfants et par Myriam Badaoui Delay. Convaincu par ces allégations, le juge partit à la chasse de snuff films et d’un cadavre fantômes: des vidéos auraient été tournées dans une ferme belge isolée où les restes d’une petite fille tuée durant une orgie auraient été enterrés. Daniel Legrand ne fut pas libéré comme il l’avait espéré. Cependant le fait de ne trouver ni vidéos ni cadavre n’empêcha pas les enfants d’être considérés comme des sources crédibles.

L’affaire d’Outreau a montré le déni de justice entraîné par la croyance et le soutien total à l’hypothèse réseau par les institutions judiciaires. Ses conséquences ne peuvent encore être mesurées. Débouchera-t-elle sur une modification de la procédure inquisitoire à la française? Il est trop tôt pour en préjuger. Cette modification, rappelons-le, a été prédicté lors de chaque scandale judiciaire en France (dont l’affaire Gregory en 1984) mais jusqu’ici ne s’est pas réalisée. Au début 2006, on en est au stade de la Commission d’enquête parlementaire dont les auditions télévisées et créent l’événement avec de très vives réactions hostiles des magistrats. Qu’en sera-t-il par la suite? Interrogé en février 2006 par la commission, le procureur Gérard Lesigne, qui avait soutenu le juge d’instruction pendant l’élaboration du dossier d’accusation et requis lors du premier procès, semble rejeter les croyances auxquelles il avait adhéré. Cependant son analyse très générale ne fait pas appel à la notion capitale de réseau des puissants puisqu’il parle du «mythe puissant de la pédophilie qui se serait autoalimenté par les indications des uns et des autres et par l’incapacité de tout un système à poser cette analyse». Il lui semble que les juges n’ont eu aucun rôle moteur dans l’affaire, ne faisant que suivre les enfants et les services sociaux «C’est devenu une vérité dans la tête des enfants Delay, une vérité chez un certain nombre d’adultes, une vérité au sein des services sociaux et par ce biais-là une vérité au sein de tout le système judiciaire»³⁷

Outreau et Toulouse ont été des révélateurs de dysfonctionnements majeurs du système judiciaire français. Aucun des magistrats obstinés qui avaient emprisonnés des innocents (Outreau) ou abusivement retardé la fin d'une affaire (Toulouse) n'a été inquiété. Ils ont été déplacés mais les juges demeurent en France «le» corps de fonctionnaires intouchable.

L'affaire d'Angers

Jugée d'avril à juillet 2005, *l'affaire d'Angers* regroupait soixante-six accusés et quarante-cinq victimes enfantines dont certaines n'étaient que des bébés. Les faits réels étaient épouvantables: des bébés de 6 mois violés par leurs propres parents, mais aussi des voisins ou apparentés qui payaient de petites sommes ou des bons alimentaires, une petite fille de 10 ans violée pendant trois ans par trente-cinq personnes³⁸. L'affaire se déroulait dans des groupes sociaux très démunis et renvoyait



«Au centre de cette toile, une fillette de 10 ans.» Schéma publié dans *Le Monde* du 5 avril 2005:
 «La petite fille est au centre, chacune des flèches représente une agression ou un viol...»

à des abus sexuels incestueux sur plusieurs générations. Le procès fut celui de l'aveuglement des services sociaux et de la négligence de la police et de la justice qui mirent plusieurs années pour s'émouvoir et soustraire les enfants victimes à leurs abuseurs, ainsi le signalement fait en novembre 2000 n'entraîna l'ouverture d'une information judiciaire qu'en février 2002. Le suivi judiciaire du principal accusé, déjà condamné en 1997 pour des faits analogues, fut conduit avec négligence ce qui lui permit de violer ou prostituer quarante enfants de sa libération anticipée en 1999 à son arrestation en 2002³⁹.

Ici le réseau de prostitution fantasmé à Outreau existait bel et bien, organisé par quelques hommes souvent eux-mêmes violés pendant leur enfance. Il ne s'agissait cependant pas, loin de là, d'un réseau de «notables», de «puissants», de «gens hauts placés». Ce petit groupe de pédophiles avec leurs compagnes – femmes régulièrement «cognées» mi-contraintes mi-complices – organisa la vente des enfants, en tira profit, recruta des clients frustrés et alcooliques, qui commencèrent par regarder des cassettes vidéos pornographiques, essayer d'autres partenaires et finalement abusèrent des enfants. Le verdict fut sévère: 27 accusés furent condamnés à plus de 10 ans (un à 26 ans, deux à 28) et seuls 3 furent acquittés. L'organisation du procès coûta 5 millions d'euros.

Un mythe récurrent, mais des attitudes transformées

Dans *Rumeurs. Le plus vieux média du monde* (1987) Kapferer soulignait déjà combien les accusations visant les notables pervers et puissants qui accompagnaient invariablement des séries de crimes inexpliqués étaient récurrentes et traditionnelles. Elles recréaient «le mythe profond de l'association entre les hautes sphères et les bas fonds, du sacré et du mortel. [...] Le notable, à l'abri de son impunité, peut se mouvoir dans la ville et y perpétrer alors les pires forfaits, non sur ceux de sa caste mais dans le peuple lui-même» (Kapferer 1987: 195). Mais alors les magistrats entendant régulièrement ces accusations n'étaient pas convaincus par elles. «Tout juge d'instruction d'une petite ville de province connaît ces bruits éternels accusant le maire ou quelqu'autre notable de fréquenter les ballets roses et les ballets bleus, d'avoir partie liée avec le monde trouble du sexe, de l'argent et de la drogue» (Id.: 196).

En 2005 Etchegoin et Aron commentant *l'affaire de Toulouse* soulignaient également la prévalence des explications par le complot de crimes exceptionnels qui «dépassent l'entendement» et pour lesquels «la tentation est grande de croire qu'ils n'ont pas été commis par des hommes seuls. Réflexe profondément ancré dans notre imaginaire et dans notre inconscient: les monstres seraient au service des puissants ou protégés par eux. Gilles de Rais, le tueur d'enfants était maréchal de France [...]. Jack l'Éventreur [...] appartient peut-être à la famille royale. Même la Bête du Gévaudan (loup ou homme?) aurait bénéficié, prétendent certains, de la complicité des autorités. [...] En définitive, l'hypothèse du tueur protégé, aussi ter-

rible soit-elle, rassure. C'est une explication à l'incompréhensible». (Etchegoin et Aron 2005:415).

Du déni à la dénonciation

Quelles sont les différences entre la théorie du complot pédophile d'aujourd'hui et ce mythe récurrent? Les longues années de déni et de silence sont derrière nous et la nouvelle définition de crimes niés hier joue un rôle majeur dans la prévalence des explications par le complot aujourd'hui:

Dutroux «et ses relations très haut placées infiltrant tout l'appareil d'État», Alègre «couvert par les policiers et les magistrats». Ces postulats extravagants sont aussi le contre-coup d'années de silence sur la réalité de la pédophilie, de l'inceste, du viol. [...] À Toulouse et Outreau (uninceste familial transformé en pseudo-réseau pédophile impliquant des notables) certains enquêteurs ou journalistes ont dérapé parce qu'ils avaient la hantise de passer, comme les gendarmes belges, à côté de l'horreur. Les plaintes des enfants victimes ou des femmes violées – longtemps niées ou sous-estimées par la justice comme par l'opinion – ont cette fois été sacralisées. Jusqu'à l'excès. Jusqu'à l'absurde.

(Etchegoin et Aron 2005:415).

Le renversement a été complet: le virage a été pris à 360° et les notables protégés d'hier sont maintenant devenus les coupables désignés. Ainsi à Toulouse l'ancien maire et le magistrat «ont payé la dette de tous ceux que la justice a pendant longtemps ménagés. [...]. Innocents, le président du CSA et le magistrat toulousain? Peu importe. De leur statut de puissant découle une sorte de culpabilité immuable». Il semble que même pour les sceptiques, pour ceux qui n'avaient pas pris pour argent comptant les allégations de «Patricia» et «Fanny» un doute subsiste «une arrière-pensée issue d'un fantasme social récurrent – celui du notable dévoyé et impuni, qui se livre à toutes les perversions derrière les hauts murs de sa demeure». De tels fantasmes ont une fonction purificatrice et dans la logique du bouc émissaire: «Nul besoin que la victime expiatoire ait commis un crime pour s'attirer les foudres et servir à la catharsis» (Id.: 415).

Chiffres à faire peur et incertitudes

La dénonciation des crimes hier ignorés ou niés conduit à un autre extrême: la nouvelle orthodoxie d'aujourd'hui présente ces crimes comme extrêmement répandus au point qu'il semblent être la norme. Ces affirmations à la mode sont basées sur des «chiffres à faire peur» obtenus grâce aux manipulations les plus discutables des données. Ce sujet relève d'un futur article⁴⁰, mais il vaut d'être mentionné ici car ces manipulations créent un climat de peur et d'incertitude qui vient étayer – parmi d'autres «théories du complot» – la vraisemblance de la théorie du complot pédophile. On se limitera à deux exemples, concernant les mauvais traitements aux enfants et la violence domestique.

(1) **Mauvais traitements aux enfants.** Un rapport de 2003 du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF s'ouvre avec ces phrases troublantes: «Près de 3500 enfants de moins de 15 ans meurent de mauvais traitements (abus et négligence)

chaque année dans le monde industrialisé. Deux enfants meurent chaque semaine en Allemagne et au Royaume-Uni, trois par semaine en France, quatre par semaine au Japon et 27 par semaine aux États-Unis.»

On peut toutefois être surpris en prenant connaissance de la méthodologie adoptée par les auteurs pour parvenir à ces affirmations: ceux-ci ont jugé légitime de considérer que pour la classe d'âge des moins de 15 ans **tous** les décès déclarés «de cause indéterminée» étaient dus à de mauvais traitements⁴¹. On sait bien que les décès «de cause indéterminée» posent des questions troublantes⁴² mais cette décision radicale amènera-t-elle plus de clarté, contribuera-t-elle à une meilleure élucidation de ces décès? Il est permis d'en douter⁴³.

(2) **Violence domestique.** «Au moins une femme sur trois, soit un milliard de femmes, ont été battues, forcées à des relations sexuelles ou abusées par d'autres moyens durant leurs vies. Une femme sur cinq sera victime de viol ou d'une tentative de viol pendant sa vie.» Ces phrases de la campagne de presse d'Amnesty sur les violences domestiques en mars 2004⁴⁴ avaient entraîné la question faussement naïve d'un statisticien français qui, titrant sur la phrase d'appel «Une femme sur trois subit des violences» se demandait «comment sait-on cela?» et concluait «ce chiffre est dénué de sens. Il n'est là que pour convaincre que le sujet discuté est sérieux» (Padieu 2004).

Le tabou de la pédophilie

La pédophilie est devenue le dernier tabou dans nos sociétés où un consensus discret – bien réel quoique non proclamé voire non exprimé explicitement – affirme que tout peut se faire (entre adultes consentants) en matière sexuelle et que des réactions hostiles à la pornographie (adulte bien sûr) ne sauraient être que le fait d'extrémistes ou d'hypocrites bigots⁴⁵. Dans sa remarquable étude historique de longue durée sur l'enlèvement d'enfants aux États-Unis⁴⁶ qui l'amène à passer en revue l'évolution des attitudes envers les enfants – et envers la sexualité des enfants aujourd'hui niée en général – l'historienne Paula Fass pose des questions gênantes: n'est-ce pas «le succès même du mouvement de libération sexuelle» qui en légitimant tout un ensemble de comportements sexuels hier taboués «avait peut-être rendu *le tabou contre les relations sexuelles avec les enfants à la fois plus socialement nécessaire et plus vulnérable apparemment*»⁴⁷. Et n'est-il pas probable que l'application de ce tabou aura rendu les relations sexuelles avec les enfants «plus titillantes et donc plus attrayantes pour les publicitaires et les producteurs de films et de fictions télévisuelles» (Fass 1997:230).

Il semble donc que le principal des dangers auquel l'enfant doit faire face soit celui de l'agression sexuelle. Le péril est-il extérieur ou ancré au cœur même de la famille «normale»? Les discussions sur ce sujet sont passionnées et peu rationnelles. Le soupçon généralisé est bien là, accompagné de tout un cortège de mesures irrationnelles. Il serait aisément, hélas, d'en dresser un catalogue navrant: on remarquera simplement qu'il est devenu quasiment tabou de photographier les enfants dans le cadre scolaire tandis que des études sociologiques soulignent les

absurdités auxquelles conduit la peur de toucher les enfants dans un cadre extra-familial⁴⁸. Toutefois, des voix remettent en cause une sécurisation obsessionnelle qui conduit à négliger les vrais besoins des enfants au profit de chimères sécuritaires. On notera l'excellent recueil publié lors du procès Dutroux par des intervenants de la protection de l'enfance (Magos 2004). En France, le débat est compliqué par l'opposition passionnée entre spécialistes de l'enfance selon qu'ils acceptent ou critiquent l'orientation freudienne. Ainsi une Laurence Gavarini, d'inspiration psychanalytique, déclare dans son ouvrage sur *La passion de l'enfant* (2001) que l'émergence de l'identitarisme autour d'un stigmate (communauté des violés/ées dans l'enfance) est liée à la montée des fausses allégations – souvenirs acusateurs fantasmatiques induits par les psychothérapies comportementales⁴⁹.

La notion de faits inimaginables – ou inconcevables⁵⁰ – joue un rôle majeur dans la structuration des accusations de complot. En mars 2000, Élise Lucet, une présentatrice de télévision, a accueilli et crédibilisé une émission où les accusations les plus extrêmes avaient été présentées – dont celles d'une magistrate affirmant lors du débat suivant le «documentaire» projeté⁵¹ que des charniers d'enfants existaient dans la région parisienne⁵² – mais la même Élise Lucet n'a pas abordé le sujet des abus à enfants lorsque, dix jours plus tard, elle interviewait le ministre de la Justice. Commentant l'attitude de la journaliste, Daniel Schneidermann remarque:

Comme si au fond d'elle-même, finalement, la journaliste n'avait pas vraiment cru aux allégations des enfants, longuement diffusées sur sa chaîne, et crédibilisées par sa présence à elle, présentatrice du «19-20». Comme s'il était possible, face à ces terrifiants récits, de les croire – on les diffuse – et de ne pas les croire – on les oublie – en même temps.
(Schneidermann 2000).

Mais son commentaire va plus loin lorsqu'il évalue avec intuition et finesse la croyance spontanée que nous éprouvons tous lorsque nous entendons de telles histoires d'horreur inimaginables:

Sans doute croyance et méfiance, pulsion et raison, se partagent-elles chacun d'entre nous. Cérémonies nocturnes d'immolation d'enfants, complicités occultes jusqu'au cœur des palais, réseaux, conspirations, sabbats infernaux: en chacun d'entre nous, depuis la nuit des temps, prospère une indestructible croyance à toute cette fantasmagorie. Que l'on imagine des enfants martyrisés par des adultes, et immédiatement se déchaînent fantasmes et soupçons: pourquoi la recherche du «charnier» n'a-t-elle pas été poussée aux autres départements de la région parisienne, voire à la France entière? Des dossiers n'ont-ils pas pu opportunément «s'évaporer»? Que cherche-t-on à cacher? Que peuvent opposer les enquêteurs à cela, sinon leur désespérante absence de preuves, leur triste et pauvre vérité? Mais ils rament en vain. Aucune enquête, jamais, n'apaisera la vieille soif d'inimaginable.

(Id.)

La présence du mal: émotions collectives et rituels spontanés

Un retour aux émotions collectives soulevées par *l'affaire Dutroux* nous permettra de pousser plus loin l'analyse. Marquées par des rituels spontanés – marches silencieuses aux flambeaux, monuments commémoratifs éphémères – ces émotions

semblent avoir disparu aussi rapidement qu'elles avaient surgi et les comités blancs ne sont aujourd'hui que survivance. D'autres rituels spontanés surgissent régulièrement à l'occasion d'événements traumatisant l'opinion publique: jeunes filles victimisées⁵³ ou meurtres gratuits⁵⁴. Lors d'une étude de «mémoriaux éphémères» surgis aux Pays-Bas depuis la dernière décennie, Irene Stengs plaide pour que ces phénomènes éphémères généralement méprisés fassent l'objet d'une étude sérieuse car ils sont significatifs (Stengs 2003: 27). Stengs propose en conclusion une interprétation anthropologique de ces faits qui nous ramène aux théories du complot pédophile:

La préoccupation actuelle des Néerlandais face à «la violence gratuite» doit être interprétée comme une expression temporaire et localisée d'une anxiété face au mal – bien qu'il soit certain que la plupart des Néerlandais rejettentraient cette interprétation.

Selon les périodes, les gens attribuent à différents facteurs la qualité de menace majeure contre leur ordre social, et de même les formes selon lesquelles s'expriment ces idées changent. Pour la société néerlandaise «la violence gratuite» est devenue un thème d'expression des anxiétés depuis la fin des années 1990. Cette nouvelle préoccupation a dans l'ensemble remplacé les préoccupations antérieures autour du thème «inceste et abus des enfants» qui avait conduit à plusieurs chasses aux sorcières contre des parents et des enseignants voire à la «découverte» de réseaux étendus d'abuseurs sataniques.

(Id:37)

Créer du sens: les mythologies contemporaines et les moyens récits

Nos sociétés contemporaines ont abandonné les grands récits interprétatifs religieux qui rendaient compte de l'existence du mal – considéré comme partie intégrante de l'être humain.

La présence de crimes affreux ne peut s'y expliquer, semble-t-il, que par la désignation d'un bouc émissaire qui prend sur lui le mal qui sommeille en chacun. Médias et corps sociaux ne semblent pas avoir renoncé à la recette si l'on en juge par la désignation unanime et simpliste en décembre 2005 – dans le sillage de l'émotion causée par le jugement en appel de l'affaire d'Outreau – d'un nouveau coupable unique «La Justice».

Les analyses de Bill Ellis sur les mythologies contemporaines que nous avons présentées ont été élaborées à propos de la peur du satanisme américaine des années 1990. Cependant elles s'appliquent tout à fait au complot pédophile des élites.

Suivant les analyses du spécialiste des médias Daniel Dayan on suggèrera que le complot pédophile peut s'interpréter comme un de ces moyens récits qui «réunissent de longues séquences d'événements ponctuels et les intègrent à l'intérieur d'un même univers de significations» et se présentent comme des mythes ou des fables puissantes, illustrant quelque grand récit à venir. Dayan remarque que la fragilité même de ces récits «souvent anachroniques, détournés, recyclés» semble susciter le désir de les protéger; ils se trouvent dotés «d'un statut quasiment sacré» sont entourés «de nouvelles formes de piété» (Dayan 2002). C'est en effet tout à fait ce que l'on constate avec l'adhésion passionnée des «croyants» à l'hypothèse du complot pédophile.

Notes

- ¹ Expression qui sera utilisée sans guillemets dans la suite de cet article.
- ² L'usage est loin d'être général, mais il est établi en 2005. Une interrogation sur Google (le 8 octobre 2005) a donné 38 références à «paniques morales» sur des sites français: des articles récents dans des revues telles que *Champ Pénal et Cultures et Conflits*, un rapport de l'INSERM sur l'ecstasy et les soirées rave, quelques cours dans les champs Médias ou Communication ou encore Criminologie. Toutes ces références – sauf une citation de Loïc Waquant qui enseigne en France et à l'Université de Californie à Berkeley – sont postérieures à 2001.
- ³ L'expression «*media hype*» très répandue chez les anglophones (593 000 refs lors d'une interrogation Google le 14 décembre 2005) n'a pas de correspondant français car «hyper-médiatique» reste au niveau de l'adjectif seul et est peu employé (environ 500 refs lors d'une interrogation Google le 14 décembre 2005).
- ⁴ Il faut noter que Dutroux lui-même, bien que toujours désigné comme «pédophile» avait enlevé et tuées deux jeunes adultes (Ann et Effje, âgées de 17 et 19 ans) en plus de ses quatre victimes enfantines (Julie et Melissa qui moururent en captivité, Sabine et Laetitia qui survécurent).
- ⁵ Loi du 16 juillet 1949 en France et *Children and young persons acts* de 1955 au Royaume-Uni.
- ⁶ Voir Campion-Vincent et Renard 2005 [2002]: 300-1 pour une présentation des tracts et livrets de conseils paranoïdes édités par le NCMEC.
- ⁷ En octobre 1988 (animateur Géraldo Rivera) et février 1989 (animatrice Sally Jesse Raphael) des émissions intitulées «Baby Breeders» eurent un énorme impact. Voir Campion-Vincent 1993: 123-4 (L'incarnation d'une légende) et Victor 1993: 79–101 (chapitre 5 Satanic Cult «Survivor» Stories).
- ⁸ On peut trouver un indice de ces croyances persistantes dans un cas récent (2003) sur l'île de Lewis en Écosse. Des allégations infondées de mauvais traitement à enfants par satanisme entraînèrent plusieurs arrestations bien que l'accusatrice ait une longue histoire d'allégations infondées; le principal accusé se déclarait «Païen» et était un immigrant récent. *Scotland on Sunday* October 31st 2004, *Daily Mail* October 15th 2005.
- ⁹ Voir une liste de ses articles et documentaires sur ce thème à www.saff.ukhq.co.uk/bcamp.htm.
- ¹⁰ Sondage Sofres pour *Le Pèlerin Magazine* accessible à www.tns-sofres.com/etudes/pol/110203_diable_r.htm. Curieusement, ce sondage donne davantage de personnes répondant Oui à la question «Vous, personnellement, croyez-vous que des individus peuvent être possédés par le diable?» (plus de 18 ans 25%) que de personnes répondant Oui à la question «Vous, personnellement, croyez-vous à l'existence du diable?» (plus de 18 ans 18%). Merci à Jean-Bruno Renard pour ce commentaire et pour ses suggestions concernant l'ensemble de cet article.
- ¹¹ «La croyance au diable a crû également – 70% des Américains croient au diable, contre 65% en 1994» Sondage Gallup cité dans *NC Baptist News Wednesday*, May 26, 2004.
- ¹² Voir www.decadi.com/dignaction/Fsatan.html.
- ¹³ Celui-ci avait été influencé par un des dirigeants du groupe de Toulon, qui fut poursuivi mais non condamné par la justice.
- ¹⁴ Interview de Benoît Domergue dans *Le Figaro* 7 avril 2001, à l'occasion du procès de David Oberdorf.
- ¹⁵ Hodkinson 2002, Baddeley 2004, Eudeline 2005.
- ¹⁶ Londres, 15 février-1^{er} mai 2006.
- ¹⁷ L'on affirme que sa «vie comme art» sait aujourd'hui, tout comme les œuvres de Blake et Fuesli hier, «toucher la société là où ça fait mal»; lorsqu'il dévoile son projet d'un film d'horreur inspiré par le poème de Lewis Carroll, *Phantasmagoria*, il déclare gravement que «les éléments de l'âme humaine sont les récits les plus noirs que l'on peut narrer». Tara Pepper «The Lure of the Gothic» *Newsweek* Feb 20, 2006.
- ¹⁸ www.obskure.com/fr/sommaire_kro.php. Voir aussi l'article «Black metal» de l'encyclopédie en ligne Wikipedia à fr.wikipedia.org/wiki/Black_metal.
- ¹⁹ Michel Nihoul qui était inculpé sur la base de cette hypothèse, fut acquitté mais parce qu'en Belgique (comme en France) les magistrats participent avec des voix dominantes au verdict du jury; en effet le jury était également divisé entre partisans et adversaires de sa culpabilité.
- ²⁰ Voir www.wittecomitesblancs.be/
- ²¹ Il avait déjà présenté de telles affirmations lors du procès pour viols et enlèvements qui conduisit à sa première condamnation.
- ²² Régina Louf dont l'ouvrage fut publié en 1998 en flamand et en français (Louf 1998).

- ²³ Ceci était le cas pour les parents de Julie et Melissa (très amers devant l'incapacité de la justice à clarifier les circonstances exactes de l'enlèvement et de la mort de leurs enfants). Le père de Julie, Jean-Denis Lejeune (aidé par Jean-Luc Dehaene alors Premier Ministre de Belgique) crée *Child Focus*, un centre de référence pour les enfants disparus bâti sur le modèle du centre des États-Unis «*National Center for Missing and Exploited Children*» (voir www.childfocus.be/fr) c'est-à-dire mettant en avant le danger d'enlèvement d'enfant par inconnu, statistiquement faible mais beaucoup plus frappant. Les parents de Melissa, Gino et Carine Russo font fonctionner un site émouvant (voir juliemelissa.be/spip/) dédié à la préservation du souvenir des petites filles, très critique des autorités et sensible à la «connexion mafieuse» – leur expression pour l'hypothèse du complot pédophile – de l'exploitation des enfants.
- ²⁴ Benquet 2002, Frenkiel 2002.
- ²⁵ Un des sites belges les plus complets et violents, consulté le 23 novembre 2005, est: groups.msn.com/fondationprincessedecroy/votrepageweb.msnw. Pour la France, voir «Le Bouclier» de Bernard Valadon www.bouclier.org/.
- ²⁶ Beneux et Garde 2001, Nicolas et Lavachery 2001, Van Heeswyck, Bulté, de Coninck 1999.
- ²⁷ Nicolas et Lavachery (2001) accusaient le roi Albert. C'est une des témoins X qui avait lancé cette hypothèse: «Une autre hysterique, sous le pseudonyme de X3 s'en prit à la personne du roi Baudoin 1^{er} [décédé en juin 1993]» (Dawant et Huecarno-Hidalgo 2005: 70).
- ²⁸ 31 est le chiffre correspondant au département de la Haute-Garonne, où est situé Toulouse.
- ²⁹ «Patricia» était fortement soupçonnée de complicité dans un des meurtres irrésolus, et interrogée à ce titre par la cellule.
- ³⁰ Chapitre «La deuxième équipe» (Etchegoin et Aron 2005:233-246).
- ³¹ Ce jour-là Fanny maintint ses accusations contre Marc Bourragué, mais celles-ci s'effondrèrent devant les vérifications.
- ³² Djamel se suicidera le 22 septembre 2003.
- ³³ Nicolas Fichot et Jean-Paul Basset «La maison de Noé» *Le Monde* 17 juin 2003. Le quotidien s'excusa en septembre 2003.
- ³⁴ Le 21 septembre 2003, dans l'émission de critique des télévisions «Arrêt sur Images» de Daniel Schneidermann il déclara: «D'ailleurs, je n'ai pas dit qu'il y avait des anneaux. J'ai dit: «On a dit qu'il y en avait». Enfin ... je me suis peut-être mal exprimé dans mon article». (Etchegoin et Aron 2005: 316).
- ³⁵ Ils furent reçus par le Premier Ministre, et destinataires d'un courrier du Président de la République. Remarquons qu'on estime qu'environ 1500 personnes par an en France font plus de 4 mois de prison avant d'être innocentées. S'interrogeant sur cette débauche d'émotion, cette «compassion inhabituelle» le chroniqueur Laurent Greisalmer se demandait avec finesse si «ces excuses massives n'ont pas un double but: donner satisfaction aux acquittés et, surtout, purger la demande générale de réforme de la justice pénale. Plus la repentance s'épanouit, moins le vrai travail de correction s'imposerait...». «De la bonne utilisation des excuses publiques» *Le Monde* 13 décembre 2005.
- ³⁶ «Mardi 22 novembre (2005), il a dû mettre l'absurde en phrases, expliquer pourquoi, alors qu'il était détenu, il s'était soudain accusé de tous les crimes dont on le chargeait et y avait ajouté l'histoire du viol et du meurtre d'une petite fille belge dont il disait avoir été le témoin chez les Delay. «Il y avait des gens que je connaissais pas et qui m'accusaient. Mon père était incarcéré, et moi on m'écoutait pas, il n'y avait pas de place pour moi. Ça m'a effrayé, cassé de partout. Sur trente mois de prison, j'ai été pendant dix mois à l'isolement. On est seul, face au mur, seul au monde, quoi. Alors j'ai pété un plomb, j'ai imaginé le plus gros truc.» Il n'avait pas imaginé qu'on le croirait. À Saint-Omer, son père a été acquitté, lui a été condamné à deux ans ferme». «Le fils Legrand a expliqué pourquoi il s'est accusé du pire» *Le Monde* 23 novembre 2005.
- ³⁷ «Outreau: pour le procureur de la République de Boulogne, la justice s'est heurtée au «mythe puissant de la pédophilie»» *Le Monde* 9 février 2006.
- ³⁸ Voir le schéma «Au centre de cette toile, une fillette de 10 ans» publié dans *Le Monde* du 5 avril 2005 abonnes.lemonde.fr/web/stk/vi/0,47-0,54-635701,0.html. L'auteur remercie *Le Monde* d'avoir autorisé la reproduction du schéma publié le 5 avril 2005.
- ³⁹ Franck Johannès «Angers: pendant trois ans, le principal accusé a échappé à la justice» *Le Monde* 6 avril 2005.
- ⁴⁰ Celui-ci pourrait s'intituler «Recherche militante et production de chiffres à faire peur». Mick Hume – responsable du site de critique des médias *Spiked* [exagéré, pipé, terme employé pour une boisson trafiquée] www.spiked-online.com/ – décrit l'objectif de la recherche militante: «Il ne s'agit

- pas d'explorer l'inconnu, mais de trouver des chiffres venant étayer vos positions dogmatiques pré-établies» (Hume 2005).
- ⁴¹ «[Les auteurs y déclarent] être de plus en plus persuadés que les statistiques disponibles sous-estiment les décès d'enfants par suite de maltraitance. [...] L'on s'est efforcé de résoudre certains de ces problèmes sous une forme nouvelle. On a ajouté aux totaux nationaux des décès d'enfants par suite de maltraitance tous les décès d'enfants «pour cause indéterminée». [...] Si, au niveau individuel c'est la «présomption d'innocence» qui doit s'appliquer, c'est le contraire qui semble raisonnable au point de vue statistique.» (UNICEF Innocenti 2003: 7)
- ⁴² En France une recherche menée par l'Inserm et publiée en septembre 2005 (Dr. Anne Tursz voir www.gip-recherche-justice.fr/recherches/syntheses/137-morts_nourrissons_tursz.pdf) indique des différences troublantes entre les chiffres judiciaires et statistiques concernant les morts de nourrissons et souligne un sous-enregistrement et un sous-signalement de ces morts violentes par les statistiques médicales.
- ⁴³ C'est en tout cas l'avis des statisticiens interrogés par l'auteur. Je remercie Isabelle Fréchon, statisticienne à l'ONED [Observatoire national de l'enfance en danger] qui m'a signalé ce document comme source probable d'une légende dramatisante accompagnant la présentation du premier rapport de l'ONED (*Ouest-France* 6 septembre 2005).
- ⁴⁴ Traduction de l'auteur d'après le communiqué de presse du 5 mars 2004 d'Amnesty International consultable à news.amnesty.org/mavp/news.nsf/print/ENGACT770342004.
- ⁴⁵ Dans le cadre des affaires d'Outreau et d'Angers, où il semble clair que l'utilisation à haute dose des cassettes pornographiques – loisir aisément accessible et bon marché – a joué un rôle facilitant le passage aux actes délictueux, l'absence de tout commentaire à ce sujet dans la presse est frappante.
- ⁴⁶ L'ouvrage commence par l'étude du premier enlèvement d'enfant crapuleux des États-Unis, celui de Charley Ross, quatre ans, en 1874 près de Germantown, Pennsylvanie; une rançon fut payée et certains des criminels jugés mais l'enfant ne fut jamais retrouvé.
- ⁴⁷ Souligné dans l'original.
- ⁴⁸ Heather Piper, Manchester Metropolitan University, *Touchlines: the Problematics of Touching Between Children and Professionals*, recherche RES-000-22-0815 financée par l'ESRC Economic and Social Research Council, signalée le 28 février 2006 sur www.spiked-online.com/Articles/0000000CAF9E.htm.
- ⁴⁹ «Comportementales» définissant le camp anti-freudien. Chapitre 5 «L'enfance espèce en danger. Le soupçon généralisé» (Gavarini 2001: 162–203).
- ⁵⁰ Le compte-rendu de l'ouvrage de Régina Louf, le témoin X1, par le psychiatre croyant Pierre Sabourin souligne que les «souvenirs» de Régina Louf sont vrais parce que inconcevables. Texte accessible à www.bouclier.org/dossier/925.html.
- Lors d'un article récent d'évaluation des dégâts de l'affaire d'Outreau, le psychiatre non croyant Bensussan rappelait la phrase prononcée par le croyant Paul Ariès en 2000 lors du débat de l'émission «Paroles d'enfants» présentée par Élise Lucet: «Ce que racontent les enfants est inimaginable; ils ne peuvent donc l'avoir imaginé». Paul Bensussan «À perpétuité» *Le Monde* 5 décembre 2005. L'auteur se permettra d'indiquer que, en ce qui la concerne, les réalités découvertes dans *l'affaire d'Angers* étaient inconcevables.
- ⁵¹ «Paroles d'enfants», documentaire de Pascale Justice et Serge Taponnier suivi d'un débat, diffusé le 27 mars 2000 sur France 3 dans le cadre de «Pièces à conviction».
- ⁵² Une enquête ne déboucha sur rien. La magistrate accusatrice, Martine Bouillon, fut sanctionnée administrativement mais cette sanction ne fut pas médiatisée contrairement à ses accusations infondées.
- ⁵³ En France le calvaire de la malheureuse Sohane (morte des suites de ses blessures après avoir été brûlée en 2003 à Vitry) a entraîné plusieurs marches silencieuses ritualisées et conduit à l'organisation du mouvement «Ni putres ni soumises»; le cas récent de Shéhrazade (brûlée en novembre 2005 à Neuilly-sur-Marne) rappelle la persistance de telles violences.
- ⁵⁴ Romain, 15 ans, assassiné de coups de hachette sur l'île de la Barthelasse près d'Avignon en juillet 2004.

Références citées

- Baddeley, Gavin. *Gothic: la culture des ténèbres*. Paris: Denoël, 2004.
- Beneux, Laurence et Serge Garde. *Le livre de la honte. Les réseaux pédophiles*. Paris: le Cherche Midi éditeur, 2001.
- Benquet, Patrick [enquête franco-belge de William Heinzer, Marie-Jeanne Vanheeswyck et Pascale Justice]. *Témoin XI. Silence on tue des enfants*, Diffusé sur France 3, le jeudi 10 octobre 2002 en deuxième partie de soirée.
- Campion-Vincent, Véronique. «Démonologies dans les légendes et paniques contemporaines» *Ethnologie française* 23 (1993), 1 [numéro spécial *Textures mythiques* issu d'un colloque organisé en mai 1991 par Nicole Belmont]: 120-130.
- Campion-Vincent, Véronique et Jean-Bruno Renard. *De source sûre. Nouvelles rumeurs d'aujourd'hui*. Paris: Payot [Petite Bibliothèque Payot], 2005 [2002].
- Cohen, Stanley. *Folk Devils and Moral Panics*. Oxford: Blackwell, 1972.
- Dawant, René-Philippe et Georges Huercano-Hidalgo. *Contre-enquête à Outreau. Sexe, mansonges et vérité*. Bruxelles: Editions Luc Pire, 2005.
- Dayan, Daniel. «À chacun son 11 septembre? Cui bono?» *Les dossiers de l'audiovisuel, INA [Institut National de l'Audiovisuel]*, n° 104 (juillet-août 2002). [consulté en ligne le 1^{er} janvier 2006].
- Ellis, Bill. *Raising the Devil. Satanism, New Religions and the Media*. Lexington: University Press of Kentucky, 2000.
- *Aliens, Ghosts and Cults: Legends We Live*. Jackson: University Press of Mississippi, 2001.
- *Lucifer Ascending: The Occult in Folklore and Popular Culture*. Lexington: University Press of Kentucky, 2003.
- Etchegoin, Marie-France et Matthieu Aron. *Le bûcher de Toulouse. D'Alègre à Baudis: histoire d'une mystification*. Paris: Grasset, 2005.
- Eudeline, Patrick (dir.). *Goth: le romantisme noir de Baudelaire à Marilyn Manson*. Paris: Scali, 2005.
- Fass, Paula S. *Kidnapped. Child Abduction in America*. New York, Oxford: Oxford University Press, 1997.
- Frenkiel, Olenka. *Belgium's X-Files*, Diffusé sur BBC Two le dimanche 5 mai 2002 à 19 h 15.
- Gavarini, Laurence. *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI^e siècle*. Paris: Denoël. [Médiations], 2001.
- Grévisse, Benoît. *La révolution blanche des journalistes*. Louvain-la-Neuve-Bruxelles: Academia Bruxellant [Médias et Société], 1999.
- Hodkinson, Paul. *Goth: Identity, Style and Subculture*. Oxford: Berg, 2002.
- Hume, Mick. «Notebook» *The Times* Oct 7, 2005.
- Jenkins, Philip. *Moral Panic. Changing Concepts of the Child Molester in Modern America*. New Haven and London: Yale University Press, 1998.
- Kapferer, Jean-Noël. *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*. Paris: Seuil, 1987.
- Kuty, Olgierd avec Didier Vrancken et Annick Faniel. *Les comités blancs: un défi citoyen*. Ottignies: Quorum, 1997.
- La Fontaine, Jean. *Speak of the Devil. Tales of Satanic Abuse in Contemporary England*. Cambridge: Cambridge University Press, 1998.
- Licata, Laurent et Olivier Klein. «Situation de crise, explications profanes et citoyenneté: l'affaire Dutroux» *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 47-48 (2000): 155-74.
- Loftus, Elizabeth and Katherine Ketcham. *The Myth of Repressed Memory: False Memories and Allegations of Sexual Abuse*. New York: St Martin's Press, 1994.
- Louf, Régina [alias X1]. *Silence on tue des enfants*. Bruxelles: Editions MOLS, Presses de Belgique [Pour la Vérité] [En Flamand *Zweijgen is voor daders, Le silence profite aux crapules*. Préface du Professeur Léon SCHWARTZENBERG, postface du Psychiatre Marc REISINGER], 1998.
- Magos, Vincent (dir.). *Procès Dutroux. Penser l'émotion*. Bruxelles: Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance [Temps d'arrêt], 2004.
- Mombelet, Alexis et Walzer, Nicolas. «La religion metal. Première sociologie de la musique metal» *Sociétés. Revue des Sciences Humaines et Sociales*, n° 88, 2005.
- Moscovici, Serge. «The Conspiracy Mentality» in *Changing Conceptions of Conspiracy*, ed. C.F. Graumann & S. Moscovici, 151-69. New York: Springer Verlag [Springer Series in Social Psychology], 1987.
- Nicolas, Jean et Frédéric Lavachery. *Dossier pédophilie. Le scandale de l'Affaire Dutroux*. Paris: Flammarion, 2001.

- Padieu, René. «Chiffre choc: <une femme sur trois subit des violences> comment sait-on cela?» *La Croix. Science et éthique*, 6 avril 2004.
- Renard, Jean-Bruno. «Éléments pour une sociologie du paranormal» *Religiologiques*, 18 (automne 1998): 31-52.
- Richardson, James T., Joel Best and David Bromley. *The Satanism Scare*. New York: Aldine de Gruyter, 1991.
- Schneidermann, Daniel. «L'inimaginable» *Le Monde*, 16 avril 2000.
- *Le cauchemar médiatique*. Paris: Denoël [Impacts], 2003.
- Stengs, Irene. «Ephemeral Memorials Against Senseless Violence: Materialisations of Public Outcry» *Etnofoon [Fashions and Hypes]*, 16, 2 (2003): 26-40.
- Stoetzel, Jean. *Les valeurs du temps présent: une enquête européenne*. Paris: PUF, 1983.
- UNICEF [Fonds des Nations Unies pour l'enfance] «Tableau de classement des décès d'enfants par suite de maltraitance dans les nations riches» *Bilan Innocenti numéro 5*, septembre 2003. Florence: Centre de recherche Innocenti.
- Van Heeswyck, Marie-Jeanne, Annemie Bulté et Douglas de Coninck. *Les dossier X. Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux*. Bruxelles: E.P.O., 1999.
- Victor, Jeffrey. *Satanic Panic*. Chicago: Open Court, 1993.
- Walgrave, Stefaan. «De paradox van de witte beweging in België» in Thijl Sunier *et al. Emancipatie en subsultuur*. Amsterdam: Instituut voor Publiek en Politiek, 2000: 50-73.